NOTE D'INFORMATION

TWIN LIQUID BANK

Nature juridique
FCP

Société de gestion
TWIN CAPITAL Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX



Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26021 en date du 19/02/2026.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **TWIN CAPITAL Gestion** sise à **Résidence Ryad Anfa, Immeuble A1 Bureau 42, Bd Omar El Khayam, Casa Finance City** représentée par **M. Mounir MELLOUK** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

YS

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **TWIN LIQUID BANK**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039935**
- Date et référence de l'agrément : **08/12/2025, GP25185**
- Date de création : **08/01/2026**
- Siège social : **Résidence Ryad Anfa, Immeuble A1 Bureau 42, Bd Omar El Khayam, Casa Finance City**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Société de gestion : **TWIN CAPITAL Gestion** représentée par **M. Mounir MELLOUK**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
TWIN CAPITAL Gestion	Hasnaa FARSI	0520323211 0633530591

- Commissaire aux comptes : **N. AMAR AUDIT& CONSULTING** représentée par **M. Nawfal AMAR**

Y.S

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations CT**
- Sensibilité min : **0.5**
- Sensibilité max : **1.1**
- Indice de référence : **100% MBI court terme (Moroccan Bond Index Court Terme) publié par BMCE CAPITAL**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts un véhicule de placement court terme et à liquidité quotidienne, investi en dette privée émise par les banques marocaines et en titres émis ou garantis par l'Etat. L'objectif étant de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP, investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors parts et actions d'OPCVM « Obligations Court Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres émis par les banques marocaines et émis ou garantis par l'Etat tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Ce FCP ne pourra pas détenir d'actions ni de certificats d'investissement, ni de droit d'attribution ou de souscription, ni de parts et actions d'OPCVM « actions », ni de parts et actions d'OPCVM diversifié, ni de parts et actions d'OPCVM « contractuels ».

 Par ailleurs le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension et des opérations de prêt/emprunt de titres selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants:

 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;**
 - **Titres de créances négociables (TCN);**
 - **Obligations privées;**
 - **Obligations privées subordonnées;**
 - **Obligations privées subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts;**
 - **Parts et actions d'OPCVM monétaire et OPCVM OCT dans la limite des 20% de son actif net;**
 - **Titres de créances émis par des FPCT;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **3 mois à 6 mois.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public. Institutionnels, personnes morales, particuliers et autres investisseurs.**

YS

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la note d'information**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, la valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, tous les jours, ou si celui-ci est férié, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat seront affichées dans les locaux de la société de gestion le premier jour ouvré suivant leur détermination.**

 Elles seront également publiées sur le site électronique de la société de gestion ainsi que dans un journal d'annonces légales, au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.**

 Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part.

 Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative de la part.

 Les souscriptions et les rachats sont centralisés par TWIN CAPITAL GESTION au plus tard à 11h30 du jour de calcul de la valeur liquidative et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même.

 Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière, le FCP TWIN LIQUID BANK est un FCP capitalisant. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

YS

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **0%**

 - Commission de rachat maximale :
 - **0%**

 - Cas d'exonération :
 - **NEANT.**

- Frais de gestion :
 - **1%, maximum HT. Le calcul et provisionnement des frais de gestion à chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par TWIN CAPITAL GESTION, détenues en portefeuille. Ils sont débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois.**

 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
Frais du dépositaire (1)	0,05% (HT)
Commission AMMC (2)	0,025% (HT)
Frais Commissaire aux Comptes (3)	20 000,00 MAD
Frais Maroclear (Annuel) (4)	3600 DH HT annuel+ partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Maroclear (trimestriel) (5)	Selon les conditions en vigueur
Frais de publications (6)	selon les tarifs fixés par le journal
Frais de Gestion TWIN CAPITAL Gestion (7)	Frais de gestion global-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

YS